de soutien et d'attachement que ces Adresses contiennent, et de les informer que Son Altesse Royale : met une telle confiance dans le courage et dans la loyauté des Sujets Canadiens de Sa Majesté, qu'elle ne craint nullement le résultat des attaques directes qui seroient faites contre eux, ni des piéges que l'on pourroit tendre à leur affection envers son Gouvernement."

Nous prions humblement Votre Excellence de vouloir bien réitérer à Son Altesse Royale nos assurances sincères de soutien et d'attachement à la Personne et au Gouvernement de Sa Majesse.

Nous apprenons avec plaisir que l'émission des Army Bills a été suivie des plus heureux essets par le puissant secours qu'en a reçu le Gouvernement de Sa Majeste dans les besoins extraordinaires de la crise présente, et l'expérience nous met en état de nous joindre à Votre Excellence pour rendre témoignage de la facilite considérable qui en a resulte dans les affaires de Commerce. Nous porterons notre attention inné édiate à reviser l'Acte des Billets de l'Armee, et nous y serons tels amendemens qui paroîtront nécessaires.

L'esprit public et la résolution décidée que les Miliciens, inspirés par l'amour de leur Pays, de leur Religion et de leurs Lois, ont manifestes lorsqu'ils ont été appellés par Votre Excellence à la desense de la Province, et dont Votre Excellence donne un témoignage si sort et si honorable, continuent à animer et à unir toutes les classes des Sujess de Sa Majesté, et nous espérons que ces dispositions, à l'aide de la Divine Providence, maintiendront notre sureté au dédans, et nous seront respecter au dehors.

Votre Excellence peut compter sur notre prompte attention à reviser les Lois de Milice, et à les rendre plus efficaces dans les cas où l'expérience a fait voir qu'elles étoient détectueuses.

Dans ce moment critique nous sentons la nécessité de mettre dans la dépêche des affaires publiques, toute la promptitude que peut permettre l'importance des sujets soumis à notre consideration.

Sur Motion de Mr. Blanchet, secondé par Mr. Bernier,

. Ora